

Liquidation judiciare sarl

Par hellblaz, le 29/06/2009 à 20:57

bonjour,

je viens vers vous afin d(obtenir des éclaircissements concernant la future liquidation de ma sarl.

j'ai souscris un emprunt sans caution de 30 000 euros.

N'ayant plus de trésorerie et ayant "épuisé" mon emprunt, je ne suis en mesure de faire fonctionner la société.

Les questions qui me taraudent concerne la banque : ayant souscris un emprunt sans caution, quels sont les "risques" pour moi ?

la sarl protège mes biens propres, mais la banque peut-elle me poursuivre ?

Je tiens à préciser que je sis à jour vis-à-vis de l'urssaf, rsi et autres instituions.

cordialement

Par Visiteur, le 30/06/2009 à 09:00

S'il n'ya pas de caution personnelle, vous êtes tranquille vis à vis de la banque mais une sauvegarde d'entreprise ne serait elle pas suffisante ?

http://www.fbls.net/sauvegarde.htm

POUR TOUT SAVOIR: